



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Vous avez un Bac + 3 ? Devenez INSPECTEUR DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS !

L'inspecteur des douanes et droits indirects appartient à la catégorie A de la fonction publique de l'État.

La diversité des fonctions que vous serez appelé à exercer reflète la multiplicité des missions fiscale, économique et de protection de l'espace national et européen, dont la douane a la charge. Cette variété dans les métiers n'est pas synonyme de cloisonnement, puisque vous conserverez tout au long de votre carrière administrative la possibilité de diversifier votre expérience professionnelle.

EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, vous pouvez être :

- ▣ **rédacteur** à la direction générale, en direction territoriale ou au sein d'une direction à compétence fonctionnelle ;
- ▣ **inspecteur poursuivant**, représentant l'administration devant les juridictions judiciaires ;
- ▣ **formateur** dans les écoles des douanes ou bien responsable de la formation professionnelle, en région.

DANS LE DOMAINE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES, vous pouvez exercer les fonctions de :

- ▣ **conseil aux entreprises** au sein des pôles d'action économique des directions régionales des douanes et droits indirects : vous accompagnez les opérateurs du commerce international, afin d'optimiser leurs opérations de dédouanement ;
- ▣ **agent d'encadrement** : vous dirigez et animez une unité composée d'agents de catégorie B et C chargés du contrôle des opérations de dédouanement ou de perception des contributions indirectes ;
- ▣ **auditeur** : vous étudiez les stratégies financière et commerciale de l'entreprise pour lui proposer les procédures les plus adaptées à son activité et formalisez, dans un rapport d'audit, ses relations avec la douane ;
- ▣ **enquêteur** : dans un service régional d'enquêtes (SRE) ou à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) : vous effectuez, dans les écritures des redevables, des enquêtes destinées à vérifier la régularité des opérations intéressant le service des douanes et, le cas échéant, relevez et constatez les opérations irrégulières ou frauduleuses.

EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE, vous pouvez être :

- ▣ **chef de service douanier de la surveillance** : vous organisez le service et contrôlez l'exécution des missions incombant aux brigades ; vous dirigez les opérations importantes et assurez l'encadrement des agents (en uniforme) placés sous vos ordres ; vous animez les actions de formation professionnelle ;
- ▣ **officier de douane judiciaire** : après l'obtention d'une qualification spécifique, vous effectuez des enquêtes judiciaires, sur réquisition du procureur de la République ou sur commission rogatoire du juge d'instruction, dans les domaines définis à l'article 28-1 du code de procédure pénale (matières principalement douanière, économique et financière).

Les perspectives d'évolution au sein de l'administration des douanes sont multiples. Vous pourrez accéder à l'encadrement supérieur, soit par la voie d'un concours professionnel (après **5 années d'ancienneté**), soit à plus longue échéance, par promotion interne.

Vous percevrez, en chiffres bruts annuels (base année 2018), dès l'affectation en sortie d'école, **35 400 €** (primes incluses – chiffres indicatifs pour les agents recrutés à titre externe).

Pour faire acte de candidature au concours externe d'inspecteur des douanes, vous devez obligatoirement remplir l'ensemble des conditions ci-après :

- ▣ être français ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen. Toutefois, l'accès à certains emplois est réservé aux seuls titulaires de la nationalité française, ces emplois étant

- liés à l'exercice de prérogatives de puissance publique ou inséparables de l'exercice de la souveraineté nationale ;
- jouir de l'intégralité de vos droits civiques et être en position régulière au regard des dispositions du code du service national - les mentions figurant au bulletin n° 2 doivent être compatibles avec les fonctions exercées ;
 - satisfaire à l'enquête administrative préalable au recrutement ;
 - être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II (ex : licence) en application des dispositions de l'article R. 335-13 du code de l'éducation, inscrit et recensé au répertoire national des certifications professionnelles ou bien justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein dans un emploi de niveau au moins équivalent à celui exercé par un inspecteur des douanes (cf. nomenclature PCS-ESE 2003 de l'INSEE). A noter que ces conditions de diplômes ou d'expérience professionnelle ne sont pas opposables aux mères et pères d'au moins trois enfants, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau (reconnus par le ministère chargé des Sports) ;
 - remplir les conditions physiques exigées pour l'exercice des fonctions.

Bon à savoir : il n'y a pas de limite d'âge pour concourir.

LES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE

□□ Trois épreuves écrites obligatoires d'admissibilité :

- **Epreuve 1 - Rédaction d'une note, à partir d'un dossier relatif aux questions économiques, financières et sociales - Durée 4 h - Coefficient 6**
- **Epreuve 2 - Epreuve à dominante juridique (au choix du candidat) - Durée 3 h - Coefficient 4**
 - Droit constitutionnel, droit administratif et libertés publiques
 - Institutions, droit et politiques communautaires
 - Droit des affaires
 - Droit pénal
- **Epreuve 3 - Epreuve à dominante économique (au choix du candidat) - Durée 3 h - Coefficient 4**
 - Analyse économique
 - Comptabilité et analyse financière
 - Gestion et administration des entreprises
 - Géographie économique et humaine
- **Epreuve 4 (facultative) – Langue étrangère (au choix du candidat) - Durée 2 h - Coefficient 2**
Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe (sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois)

□ Trois épreuves orales obligatoires d'admission :

- **Epreuve 1 - Entretien, sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel**, visant à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions à la direction générale des douanes et droits indirects.
Préparation : aucune - Durée 30 mn - Coefficient 10
- **Epreuve 2 - Epreuve orale de finances et gestion publiques**
Préparation : 10 mn - Durée 30 mn - Coefficient 3
- **Epreuve 3 - Epreuve orale de langue étrangère (au choix du candidat)**
Langue **différente** de celle choisie pour l'écrit, parmi allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe.
Préparation : aucune - Durée 15 mn - Coefficient 3

Consultez le programme et les annales des épreuves sur le site Internet du Ministère :

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/aide-a-preparation-concours-dinspecteur-dgddi-externe>

Inscription au concours par téléprocédure : <https://concours.douane.finances.gouv.fr>

Après votre réussite au concours

Vous serez nommé inspecteur-élève et suivrez un cycle d'enseignement professionnel d'un an à l'École nationale des douanes de Tourcoing lequel se conclura, sous réserve d'avoir satisfait aux contrôles des connaissances, par votre titularisation en tant qu'inspecteur des douanes. Ce cycle d'enseignement professionnel sera suivi d'une période de formation pratique de six mois dans la résidence d'affectation définitive.



Direction générale des douanes et droits indirects

11, rue des Deux Communes - 93558 MONTREUIL Cedex

Internet : douane.gouv.fr

Twitter : @douane_france

Infos Douane Service 0 811 20 44 44 (service 0,06 € /min + prix appel)

OCTOBRE 2018

